

QUELS RÔLES ET QUELS MOYENS D' ACTIONS POUR LES POUVOIRS LOCAUX ?

REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES POUR INTÉGRER
LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LE PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL,
LES PLANS ET LES PROJETS



À l'horizon 2030, les Objectifs de Développement Durable (ODD) tracent une voie ambitieuse et transformatrice pour les politiques publiques. En Wallonie, leur intégration constitue un défi, mais aussi une opportunité unique de renforcer la cohérence et l'impact des stratégies collectives.

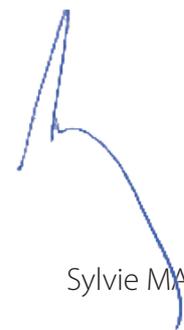
Les pouvoirs locaux, par leur proximité avec les citoyens et leur rôle-clé dans la gestion des défis sociaux, économiques et environnementaux, se trouvent en première ligne pour relever ces enjeux. La troisième Stratégie Wallonne de Développement Durable, adoptée en 2022, affirme notre volonté d'accompagner ces acteurs dans l'intégration concrète des ODD au sein de leurs outils de gouvernance et de planification.

Le Programme Stratégique Transversal, socle incontournable des politiques publiques locales, représente un cadre idéal pour intégrer les ODD de manière cohérente et structurée. En conciliant transversalité, décloisonnement et vision stratégique, il offre un levier puissant pour traduire les ambitions globales de l'Agenda 2030 en actions locales concrètes et mesurables.

Ce guide méthodologique, élaboré en collaboration avec l'ASBL Espace Environnement, se veut un outil pratique et inspirant. Structuré en fiches thématiques, il accompagne chaque étape de la mise en œuvre des ODD, en proposant des outils concrets et des approches adaptées aux réalités locales.

Notre ambition est claire: faire des ODD un levier puissant pour transformer nos politiques et mobiliser une dynamique collective en faveur d'un développement durable. Ce guide est une invitation à l'action, une ressource précieuse pour construire des projets cohérents, transversaux et porteurs de sens.

Je tiens à saluer l'engagement des acteurs locaux qui, par leur travail quotidien, jouent un rôle déterminant dans la transition vers un avenir durable. Que ce guide vous inspire et soutienne vos démarches, et qu'il contribue à faire de la Wallonie une région exemplaire dans la réalisation de ces objectifs globaux.

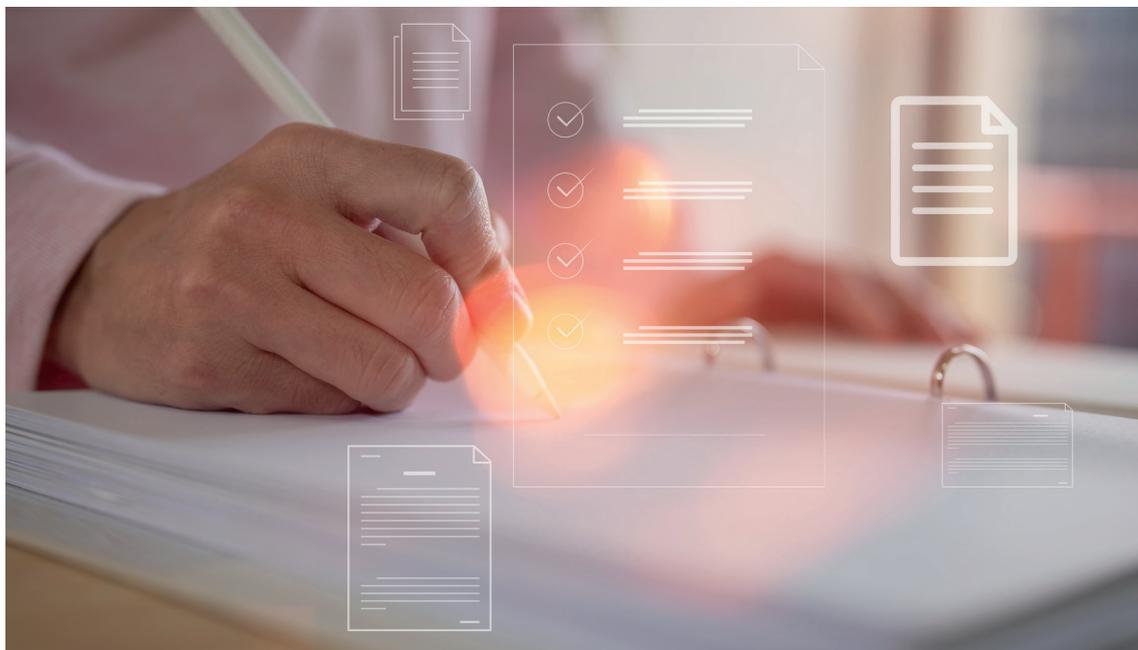


Sylvie MARIQUE

Secrétaire générale

Service Public de Wallonie

COMMENT UTILISER CE GUIDE ?



Contexte : Agenda 2030

Lors du Sommet des Nations Unies qui s'est tenu en septembre 2015, 193 chefs d'État et de Gouvernement ont adopté un nouveau programme de développement durable intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », aussi dénommé Agenda 2030.¹

17 Objectifs de développement durable (ODD) forment le pilier opérationnel de ce programme, assortis de 169 cibles et de 242 indicateurs globaux, qui traduisent les priorités en matière de développement durable identifiées pour les 15 prochaines années.²

Ces Objectifs de développement durable couvrent des thématiques variées et interconnectées. Ils sont indissociables et doivent être traités comme un « tout ». C'est pourquoi leur atteinte exige la participation de tous les types d'acteurs de la société, **tant publics que privés, et à tous les niveaux de décision**. Il est donc crucial que chacun de ces acteurs s'approprie le Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'y contribuer à son niveau. Les régions limitrophes se mobilisent aussi.³

¹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

² <https://www.sdgs.be/fr/sdgs>

³ Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises : <http://www.comite21.org/docs/doc-non-mis-en-ligne/2019/guide-oddetcollectivites-2019-a4-pap-interactif2.pdf> ; 17 Objectifs pour transformer Bruxelles : <https://www.marccools.be/ODD.pdf> ; la plateforme coordonnée par la WSG en Flandre : <https://www.vvsg.be/kennisitem/vvsg/plateforme-villes-durables>

En Wallonie

L'intégration du développement durable est un enjeu important pour la Wallonie depuis 2013, année d'adoption de la première **Stratégie wallonne de Développement Durable** (SWDD).

Une troisième SWDD est désormais en vigueur depuis le 22 septembre 2022, et a pour objectif d'**accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030**, grâce à l'identification d'objectifs chiffrés pour chaque ODD en Wallonie, et la mise en place de 16 actions transversales.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, la Wallonie développe de **nombreuses initiatives** visant à faire connaître les ODD auprès des pouvoirs publics locaux, des entreprises, ainsi que des organisations du secteur culturel, associatif et de la jeunesse. Des accompagnements sont également proposés afin de les soutenir et les aider à intégrer les ODD dans leurs actions et stratégies.

Les politiques locales

Le rôle des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre des ODD est prépondérant, dans le sens où, selon l'OCDE, la **concrétisation de 65 % d'entre eux** serait difficilement réalisable sans un réel soutien des entités locales.

Les compétences dévolues aux pouvoirs publics locaux les placent en effet **en première ligne pour faire face à de nombreux défis**, tant sociaux, économiques qu'environnementaux. Les récentes crises que nous avons traversées (Covid 19, inondations, guerre en Ukraine, etc.) nous ont montré que les institutions publiques locales se démarquent pour apporter un soutien de terrain concret aux citoyens concernés.

L'Agenda 2030 peut aider les pouvoirs locaux à faire face et anticiper ces nombreux défis, en leur apportant un **support idéal pour une approche décloisonnée, transversale et cohérente**, pouvant être intégré au sein des **différents outils stratégiques et de planification** qui balisent aujourd'hui les politiques publiques (programme stratégique transversal, plan de cohésion sociale, etc.).

Un guide méthodologique

La Wallonie souhaite dès lors **compléter les outils mis aujourd'hui à disposition** par un guide méthodologique, visant à donner aux pouvoirs locaux les **clés d'intégration des ODD** au sein de leur gouvernance, ainsi que dans les différentes étapes nécessaires à l'élaboration d'un projet, d'un plan ou d'un programme stratégique transversal. Tout le document s'adresse à ces trois cas de figure. Néanmoins, dans la partie 2, des encarts sont ajoutés pour aborder certaines spécificités selon le périmètre d'intervention concerné.

Ce guide méthodologique a été coordonné par la Direction du Développement durable du SPW et élaboré en collaboration avec l'ASBL Espace Environnement, avec l'appui de la Direction de la Prospective et du développement des Pouvoirs locaux du SPW et de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Il est structuré en **deux parties, regroupant plusieurs fiches thématiques** :

Initier et cadrer votre démarche de durabilité

- Fiche 1 - S'engager au niveau politique et hiérarchique
- Fiche 2 - Communiquer autour de votre démarche
- Fiche 3 - Mandater un référent et une équipe de travail
- Fiche 4 - Se former
- Fiche 5 - Faire partie d'un réseau et bénéficier des expériences

Intégrer les ODD : à quelles étapes et comment ?

- Fiche 6 - Définir le périmètre dans lequel intégrer les ODD
- Fiche 7 - Réaliser un état des lieux
- Fiche 8 - Définir des enjeux, objectifs et actions qui intègrent les ODD
- Fiche 9 - Réaliser un check ODD avant le lancement d'un projet, plan ou programme
- Fiche 10 - Suivre, évaluer et adapter un projet, plan ou programme
- Fiche 11 - Communiquer autour d'un projet, plan ou programme

Bonnes pratiques



Ces fiches abordent des phases méthodologiques incontournables pour l'élaboration de tous plans ou programmes stratégiques. Vous pourrez aisément les intégrer dans vos pratiques.

À titre d'exemple, le tableau ci-dessous démontre l'articulation de ces contenus avec les séquences de la démarche du programme stratégique transversal.

Séquences de la démarche PST	Fiches méthodologiques du guide ODD
Cadrer sa démarche PST	Fiches 1 à 5
Définir les modalités de gouvernance, la méthode de travail et les modalités de communication	
Construire son PST	Fiches 7 et 8
Définir les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels, les projets et actions et les indicateurs	
Finaliser son PST	Fiche 9
Cadrer et planifier les projets et actions	
Faire vivre son PST	Fiches 10 et 11
Mettre en œuvre le PST, le piloter et l'actualiser à l'issue de l'évaluation	

Ces fiches se veulent courtes et concrètes et s'inspirent de bonnes pratiques issues de pouvoirs locaux belges et étrangers engagés dans l'intégration des ODD.

Des idées d'actions précises à intégrer dans les projets, plans et stratégies sont également rassemblées dans un recueil de bonnes pratiques, se trouvant dans les outils mis à disposition par la Wallonie sur son portail.

Ressources utiles

- Portail du développement durable en Wallonie reprenant notamment :
 - la troisième Stratégie Wallonne de Développement Durable (SWDD) : <https://developpementdurable.wallonie.be/wallonie-durable>
 - des outils en faveur d'un développement durable : <https://developpementdurable.wallonie.be/soutien/outils>
 - un Recueil de bonnes pratiques : https://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/resources/Recueil%20des%20bonnes%20pratiques_1.pdf

- Programme Stratégique Transversal : guide méthodologique (SPW Intérieur Action sociale), 2018, 120 pages : https://interieur.wallonie.be/sites/default/files/2024-07/RJ_PST_Annexe-1_0.pdf

- UVCW - Manifeste - En route vers des Villes et Communes Durables 2030 : <https://www.uvcw.be/strategie-management/actus/art-9214>

S'ENGAGER AU NIVEAU POLITIQUE ET HIÉRARCHIQUE



Enjeux

L'Agenda 2030 et les 17 Objectifs de développement durable (ODD) qui en découlent ont une portée universelle qui sous-entend que chacun est concerné et peut s'impliquer dans leur réalisation, que l'on soit **un citoyen, une entreprise, une association ou une organisation publique**.

Les administrations locales ont dès lors un rôle important à jouer. En effet, les agents de ces organisations sont en première ligne pour rencontrer et sensibiliser les différentes forces vives du territoire. **Les directions et élus** sont quant à eux responsables de l'intégration de ces préoccupations au sein de la gouvernance ainsi que dans la stratégie et la politique locale.

L'engagement des instances décisionnelles ainsi que de la Direction générale est dès lors essentiel pour la bonne intégration des ODD au sein de la stratégie locale, d'une part, et dans l'ensemble du fonctionnement de l'organisation, d'autre part.

Objectifs

Cet engagement politique et hiérarchique permettra de :

- légitimer, auprès de l'ensemble des agents et des élus, la démarche d'intégration des ODD au sein de votre structure et de votre politique ;

- augmenter la cohérence des actions menées par votre organisation, en leur donnant une portée internationale ;
- apporter du soutien et de la reconnaissance aux différents services qui seront impliqués dans la mise en place de cette intégration ([voir fiche n° 3 - Mandater](#)) ;
- communiquer vers le citoyen sur les ambitions de votre organisation ([voir fiche n° 2 - Communiquer](#)) ;
- suivre régulièrement l'intégration des ODD par le Comité de Direction.

Exemple de bonnes pratiques



La commune peut s'engager volontairement à intégrer la réalisation de l'Agenda 2030 et des 17 ODD dans sa déclaration de politique communale.

Un modèle de déclaration d'engagement par rapport à l'Agenda 2030 est disponible sur le site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Ressources utiles

- Vidéos de témoignages inspirants :
 - Wallonie : <https://developpementdurable.wallonie.be/soutien/outils/pouvoirs-locaux>
- Union des Villes et Communes de Wallonie :
 - UVCW - Manifeste - En route vers des Villes et Communes Durables 2030 : <https://www.uvcw.be/strategie-management/actus/art-9214>
 - Modèle de déclaration d'engagement communal par rapport aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2030 : <https://www.uvcw.be/strategie-management/modeles/art-8953>

COMMUNIQUER AUTOUR DE VOTRE DÉMARCHE



Enjeux

Au-delà de l'engagement hiérarchique et politique nécessaire pour une bonne intégration des Objectifs de développement durable (ODD) au sein de votre organisation ([voir fiche n° 1 - S'engager](#)), la mobilisation de vos collaborateurs et de vos partenaires est essentielle pour pouvoir concrétiser cet engagement.

En effet, étant donné la transversalité des thématiques concernées par les ODD, il est nécessaire d'**impliquer une grande diversité d'acteurs**, notamment à travers une communication ciblée.

Objectifs

Cette mobilisation se traduit par la mise en place d'actions de communication visant à :

- faire connaître les ODD et leur potentiel au sein de votre organisation et auprès de vos partenaires ;
- augmenter la cohérence des actions menées par votre organisation, en leur donnant une portée internationale ;

- donner l'envie de passer à l'action en proposant des bonnes pratiques permettant à chacun de contribuer à ces ODD depuis son champ de compétence ;
- communiquer vers vos partenaires et les citoyens sur les ambitions de votre organisation ;
- démontrer son exemplarité en mettant en avant les bonnes pratiques de votre organisation.

Mise en œuvre

En interne à l'organisation

Dans un premier temps, il est nécessaire d'**axer votre communication vers vos propres collaborateurs** car ce sont les premières forces vives avec qui vous allez concrétiser votre engagement et votre démarche de durabilité.

Pour ce faire, 4 étapes importantes ont été identifiées :

1. Il est nécessaire d'informer vos collaborateurs sur l'engagement de l'organisation concernant l'intégration des ODD, tant dans sa stratégie que dans son fonctionnement. Dans cette optique, il est utile de réfléchir aux canaux de communication à utiliser afin de vous assurer que l'ensemble des collaborateurs seront correctement informés de cet engagement, quel que soit leur niveau dans la hiérarchie et leur secteur d'activité :
 - utilisation du réseau interne ;
 - utilisation de valves, notamment pour les collaborateurs qui n'ont pas accès à une adresse mail ou au réseau interne ;
 - organisation d'une séance d'informations, lors d'une journée de team building par exemple.

Cette information peut se faire de manière ludique, notamment si celle-ci est organisée lors d'un moment convivial.

Exemple de bonnes pratiques



Les Communes de Verlaine et Saint-Georges-sur-Meuse ont profité d'un moment de team building pour organiser une activité de sensibilisation sur les ODD (Quizz).

2. Afin de mobiliser vos collaborateurs autour des ODD, et de leur donner envie de passer à l'action, il est nécessaire de les sensibiliser et de les former aux ODD afin qu'ils prennent la mesure de leur potentiel d'agir et reconnaissent la manière de les utiliser et d'y contribuer, tant au niveau professionnel qu'individuel.

Au-delà de vos collaborateurs, les instances hiérarchiques et décisionnelles de votre organisation devraient également être formées afin d'apporter le soutien nécessaire aux équipes pour concrétiser cet engagement.



Pour ces séances de sensibilisation et de formation, il peut être opportun de travailler avec un intervenant externe à l'organisation, pour l'expertise et les retours d'expériences qu'il pourra apporter. Plusieurs organismes sont disponibles pour réaliser cette sensibilisation (voir fiche n° 4 - Se former).

N'hésitez pas à adapter le contenu et la forme de ces formations en fonction du profil des collaborateurs visés et de la tâche que vous souhaitez leur attribuer.

3. Vous prendrez le soin de communiquer lorsqu'une décision aura été prise sur la manière dont les ODD seront intégrés. Vous pourrez alors annoncer la mise en place d'un groupe de travail ([voir fiche n° 3 - Mandater](#)), l'utilisation d'outils spécifiques ([voir fiche n° 6 - Périmètre d'intégration](#)) ou la définition de tâches précises à réaliser.

Cette communication permettra de donner de la légitimité aux collaborateurs qui travailleront plus étroitement avec les ODD, de clarifier les rôles de chacun et de préciser ce qui est attendu par les différents services.

4. Enfin, n'hésitez pas à faire parler des ODD en créant et mettant à disposition de vos collaborateurs des supports de communication dans les lieux communs (affiches, logos, dans les ascenseurs, à la cantine, etc.), ainsi qu'à organiser des activités ludiques de team building en lien avec les ODD, afin de maintenir la mobilisation des collaborateurs sur le long terme.

En externe à l'organisation

En communiquant sur votre démarche de durabilité en dehors de votre organisation, vous mettez en avant les notions de partenariat, d'inclusion et d'ouverture véhiculées par les ODD.

Au-delà de votre engagement, il est important de communiquer sur vos avancées concrètes, afin de mettre en valeur le travail de votre organisation et de vos collaborateurs, et de faire preuve d'exemplarité auprès de vos partenaires et des différents publics avec lesquels vous collaborez.

Enfin, votre organisation n'est pas la seule à œuvrer pour l'atteinte des ODD. Nous vous incitons donc également à mettre en avant les initiatives locales, de partenaires ou de citoyens, allant dans ce sens (ex. : Les héros de la durabilité à l'honneur, VVSG). Il est également intéressant de s'inscrire dans un réseau d'organisations engagées dans une démarche de durabilité afin d'échanger sur les bonnes pratiques mises en place ([voir fiche n° 5 - Faire partie d'un réseau](#)).

Comment communiquer ?

Quelques éléments sont importants à prendre en compte :

- définissez le public que vous souhaitez toucher en fonction de l'objectif fixé ;
- adaptez le canal de communication et la forme du contenu au public visé et à l'objectif identifié (intranet, publications sur les réseaux sociaux, capsules vidéo, newsletters, articles dans le bulletin communal ou dans la presse, page internet dédiée aux ODD, etc.) ;
- profitez des événements que votre structure organise pour communiquer sur votre engagement et vos avancées, avec par exemple la tenue d'un stand sur les ODD ;
- donnez de l'information sur les ODD afin de ne pas laisser votre public visé dans l'ignorance (ex. : lorsque vous utilisez les logos ODD, ajoutez un lien ou un QR code vers une source d'informations relative aux ODD) ;
- évitez cependant le « SDG washing », c'est-à-dire de mettre des ODD dans toutes vos communications. Il est plus utile de cibler les informations pertinentes, où le cadre transversal, durable et international est intéressant à mettre en avant.

Exemple de bonnes pratiques



La Ville de Mouscron a organisé en 2022 un « ODD tour » visant à faire découvrir des actions en faveur d'un monde plus durable à Mouscron.

Ressources utiles

- Matériel de communication (logo, roue de couleur, etc.) : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/news/communications-material/>
- Pratiques de sensibilisation de la VVSG (Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten) : <https://www.vvsg.be/kennisitem/vvsg/50-sensibiliserende-praktijkvoorbeelden>
- Vidéo de découvertes et témoignages du SPW : <https://developpementdurable.wallonie.be/soutien/outils/pouvoirs-locaux>
- « ODD Tour » de Mouscron : <https://www.mouscron.be/fr/ma-ville/administration/environnement/Transition/urbact-odd-mouscron/odd-tour-teaser>
- Exemple de page internet dédiée aux ODD - « Verlaine Durable » : <https://www.verlaine.be/ma-commune/citoyennete/verlaine-durable-odd>
- Répertoire d'outils disponibles en lien avec les ODD (supports d'information, matériel pédagogique, grilles d'évaluation) : <https://sdgs.be/fr/outils-sdgs>

MANDATER UN RÉFÉRENT ET UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL



Objectifs

De par leur transversalité, les thématiques abordées par les 17 Objectifs de développement durable (ODD) impacteront **différents services au sein de votre organisation** (affaires sociales, marchés publics, travaux, cadre de vie, jeunesse, etc.).

Il apparaît donc nécessaire de mettre sur pied un groupe de travail ODD.

Telle une équipe interservices, cette instance pourra prendre en compte tous les impacts possibles de votre programme, plan ou projet. Les personnes qui composent cette équipe devraient occuper une fonction qui leur permet de soutenir et d'insuffler de nouvelles pratiques de gouvernance et de gestion au sein de votre organisation.

Cette remarque vaut également pour la désignation du référent ODD. Ce dernier sera idéalement rattaché au service « stratégique ». Si le poste qu'il occupe est associé à une compétence, l'environnement par exemple, il se pourrait que les collègues ou élus appréhendent les ODD comme un outil au service de la thématique. C'est un point de vigilance à considérer dans la communication autour des ODD étant donné leur portée large, y compris sur des enjeux sociaux et économiques.

Exemple de bonnes pratiques



Une certaine analogie peut être faite avec la dynamique EcoTeam. Celle-ci prévoit la mise sur pied d'une équipe interne transversale, chargée d'identifier et de mettre en place des actions d'exemplarité environnementale. Cela dit, si vous disposez d'une EcoTeam, il n'est pas certain que le groupe puisse se convertir tel quel en groupe de travail ODD, pour les raisons évoquées ci-dessus : légitimité des personnes en présence, identité environnementale dominante au détriment des autres thématiques.

Au-delà de l'implication interne indispensable (élus et services de l'administration), il sera ponctuellement intéressant d'**impliquer des forces vives de votre territoire**. On pense par exemple à des représentants du secteur social, environnemental, économique, scolaire et de la formation. Le degré de participation sera fonction du projet, plan, ou programme considéré et des ambitions de la commune, mais nous attirons l'attention sur l'ODD 17, qui soulève l'importance des partenariats.

Dispositions spécifiques aux projets



Mettre en place un groupe de travail ODD pour un projet, avec une temporalité courte peut sembler disproportionné ou chronophage, au contraire des programmes et plans qui se déroulent sur plusieurs années.

Dans ce cas de figure, le référent ODD peut se joindre pour un temps défini à un groupe de travail déjà en place pour le projet.

Composition

Afin de fonctionner le plus efficacement possible :

- le groupe ne devrait pas dépasser 10 personnes, avec des profils et fonctions variés, qui, par leurs actions, couvrent l'ensemble des 17 ODD ;
- la coordination devrait être assurée par une personne ayant un profil transversal (ex. : Direction générale). Nous vous conseillons d'éviter d'attribuer ce rôle à un agent travaillant uniquement sur des thématiques environnementales ou sociales, ce qui pourrait laisser penser que les autres services ne sont pas ou moins concernés ;
- ce groupe ainsi que le référent devront bénéficier d'une reconnaissance et d'une légitimité de la part de la hiérarchie et du pouvoir décisionnel (présence de la Direction générale et/ou d'un élu) afin de pouvoir travailler en bonne collaboration avec les différents services concernés pour le suivi effectué ([voir fiche n° 1 – S'engager](#)) ;
- les membres du groupe devront disposer du temps nécessaire pour prendre part aux réunions prévues ainsi que pour effectuer le suivi demandé ;
- dans la mesure du possible, les membres du groupe seront volontaires et bien informés sur la démarche entreprise par l'organisation ainsi que sur les attentes ([voir fiche n° 11 – Communiquer](#)) ;
- selon le programme, plan ou projet concerné, il pourrait être pertinent d'inclure, lors de certaines étapes, les parties prenantes internes et externes potentiellement impactées.

Exemple de bonnes pratiques



La Commune de Beauvechain a mis en place un groupe de travail élargi ainsi qu'un groupe de travail restreint composé de l'élue en charge de cette matière, de la Direction générale, du Service Environnement et du Service Communication.

Ce fonctionnement permet d'avoir un suivi plus régulier de l'intégration des ODD.

Fonctionnement

Il est important que les membres du groupe de travail mis en place soient sensibilisés aux ODD et aux différents enjeux qui les sous-tendent. Une formation peut être proposée en ce sens ([voir fiche n° 4 – Se former](#)).

Afin de garantir la légitimité du groupe et de marquer son soutien, il peut être intéressant que les instances hiérarchiques soient à l'initiative du lancement de la dynamique et fixent le cadre du fonctionnement du groupe (quel référent, fréquence des réunions, tâches à effectuer, etc.).

Par la suite, le bon déroulement logistique des réunions ainsi que la transmission des avis et propositions du groupe aux instances hiérarchiques et décisionnelles seront assurés par le référent qui aura été désigné.

En fonction du programme, plan ou projet sur lequel le groupe sera amené à travailler, le nombre et la durée des réunions seront variables. Nous conseillons néanmoins de fixer le calendrier de ces réunions dès le début de l'année et ce, pour au minimum 6 mois, afin de s'assurer de la présence du plus grand nombre.

Enfin, voici d'autres bonnes pratiques à mettre en place pour faciliter les échanges et le suivi :

- envoyer l'ordre du jour au moins 1 semaine avant la date de la réunion afin que tous les participants puissent s'y préparer correctement ;
- après chaque réunion, rédiger un procès-verbal succinct afin d'avoir une trace des décisions et les transmettre aux éventuels absents (soit par mail, soit via une plateforme partagée) ;
- répartir les tâches entre les participants et fixer ensemble les délais de réalisation, à reprendre dans le procès-verbal dressé.

SE FORMER



Enjeux

Mobiliser vos collaborateurs, votre hiérarchie et/ou les instances décisionnelles de votre organisation autour des Objectifs de développement durable (ODD) nécessite au préalable une étape d'information et de sensibilisation, afin de permettre à chacun de prendre la mesure des thématiques concernées et des enjeux en présence.

Objectifs

Cette étape de sensibilisation permettra de :

- apporter à chacun un niveau équivalent de connaissances ;
- être conscient des enjeux liés à l'intégration des ODD au sein de son organisation ;
- amplifier le sens des actions menées en les replaçant dans un cadre international ;
- soutenir les collaborateurs qui travailleront plus étroitement sur cette matière.

Mise en œuvre

Qui former ?

Idéalement, l'ensemble de l'organisation devrait pouvoir être formée. Néanmoins, en fonction de la taille de la structure et de ses contraintes, cela peut s'avérer impossible. Certains profils devraient dès lors être privilégiés :

- **Les instances décisionnelles et hiérarchiques** : ces personnes seront en effet amenées à orienter la stratégie de l'organisation et à adapter le fonctionnement de celle-ci. Il est donc primordial que les enjeux liés aux ODD soient connus afin d'être pris en compte.
- **Les chefs de service** : véritables chefs d'orchestre, ces profils sont en première ligne pour mettre en œuvre la stratégie de l'organisation. Ils apportent à la fois le soutien nécessaire à leurs équipes pour planifier et mettre en œuvre les projets, sont également leur relais auprès des instances décisionnelles, et ont une vision plus globale des actions menées.

Leur compréhension des ODD est donc essentielle afin de soutenir au mieux leurs collaborateurs impliqués dans l'intégration de ces objectifs, que ce soit dans un projet ou un plan ([voir fiche n° 6 - Périmètre d'intégration](#)).

- **Les porteurs de projets** : impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de l'organisation. Ces collaborateurs sont en première ligne pour intégrer les ODD.
- **Les membres du groupe de travail ODD** ([voir fiche n° 3 – Mandater](#)) : si un tel groupe est mis en place au sein de votre organisation, il semble naturel que les membres bénéficient d'une formation sur les ODD afin de comprendre et réaliser au mieux les missions qui leur seront attribuées.

Comment ?

Cette tâche peut être assumée par un collaborateur qui aurait la maîtrise suffisante du sujet. Néanmoins, il peut être intéressant de travailler avec un organisme extérieur, qui apportera expertise et retour d'expériences, tout en abordant le sujet avec neutralité par rapport à votre organisation.

La durée et les méthodes utilisées varieront en fonction du temps disponible, du profil des participants et des objectifs identifiés par l'organisation. De manière générale, les approches ludiques, autour d'outils concrets pouvant être mis en place au sein de la structure, facilitent l'apprentissage et donnent une image positive des ODD.

Exemple de bonnes pratiques



Dans la Commune d'Oupeye, à l'initiative du coordinateur POLLEC, tous les participants du comité de pilotage du Plan climat ont suivi une formation aux ODD en vue de mettre en œuvre le programme d'actions en accord avec les ambitions de l'Agenda 2030.

Jusqu'au 30 juin 2025, pour le compte de la Wallonie, Espace Environnement et l'UVCW organisent ponctuellement des formations à l'attention des pouvoirs publics locaux.

Ressources utiles

- Cap 2030, outil pouvant être utilisé en guise d'initiation aux ODD : <https://cap2030.be/>
- Répertoire de formations sur le développement durable, communiqué sur le Portail du développement durable en Wallonie (consultez les formations spécifiques pour les pouvoirs locaux, mais aussi celles reprises dans la rubrique « tout public ») : <https://developpementdurable.wallonie.be/soutien/outils/repertoire-formations>
- Page dédiée aux questions de transition, alimentée par l'UVCW, et reprenant notamment des actualités en termes de formations : <https://www.uvcw.be/transitions>

FAIRE PARTIE D'UN RÉSEAU ET BÉNÉFICIER DES EXPÉRIENCES



Enjeux

L'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) nous concerne tous et nécessite, par la force des choses, la collaboration et la création de partenariats. À l'échelle des pouvoirs locaux, cela se concrétise à la fois avec les acteurs d'un territoire communal, mais aussi à des échelles supracommunales, avec les organisations voisines, par exemple. La mise en réseau est donc essentielle.

En effet, au-delà du dialogue en interne sur la manière d'intégrer les ODD, d'autres pouvoirs publics locaux sont passés par les mêmes questionnements et peuvent être une source de bonnes pratiques.

Objectifs

La mise en réseau des organisations actives, ou souhaitant le devenir, dans l'intégration des ODD est une opportunité pour tous ces acteurs de :

- échanger entre eux et découvrir de nouvelles pratiques et outils méthodologiques à appliquer au sein de leur propre structure ;
- monter en compétences grâce à ce partage méthodologique ;
- mutualiser les moyens disponibles et identifier des partenariats « win-win » ;
- insuffler l'innovation.

Mise en œuvre

Depuis 2022, la Wallonie propose des rencontres régionales à destination des pouvoirs locaux afin d'échanger sur les pratiques mises en place par chacun, découvrir les stratégies régionales en application et s'informer sur les nouveaux outils disponibles.

Ces rencontres se déroulent 2 fois par an et sont l'occasion de nouer des liens entre communes, CPAS, provinces et intercommunales wallonnes, engagées dans l'intégration des ODD. Mandaté par la Wallonie, Espace Environnement y propose un programme varié (interviews d'ambassadeurs, exercices de coproduction, analyses thématiques ou méthodologiques, etc.) dans une dynamique d'animation conviviale et interactive. Elles sont annoncées sur le portail du développement durable de la Wallonie.

Parallèlement à ces rencontres, nous vous invitons à développer votre réflexe d'échanges avec les organisations voisines, ce qui vous permettra d'identifier plus rapidement des solutions potentielles à des difficultés que vous rencontrez, notamment en mutualisant vos connaissances, vos compétences et/ou vos ressources.

Ressources utiles

- Répertoire des organisations ayant établi une feuille de route ODD : <https://developpementdurable.wallonie.be/thematiques/organisations-durables>
- Recueil de bonnes pratiques relatif à l'intégration des ODD, mis à disposition sur le portail du développement durable en Wallonie : <https://developpementdurable.wallonie.be/soutien/outils/pouvoirs-locaux>
- Répertoire d'initiatives en lien avec les ODD : <https://sdgs.be/fr/initiatives>

DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE DANS LEQUEL INTÉGRER LES ODD



Enjeux

Pour contribuer à la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 et intégrer les Objectifs de développement durable (ODD), votre institution peut travailler à différentes échelles. Les 17 ODD peuvent être opérationnalisés dans ces 4 périmètres :

- une programmation stratégique transversal ;
- un plan ;
- un projet ;
- une communication générale.

Selon son ambition et ses possibilités, l'organisation décidera d'agir sur un ou plusieurs de ces périmètres, de façon à intégrer pas à pas les ODD dans sa gouvernance.

Programme stratégique transversal

Le programme stratégique transversal (PST) est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide les institutions (notamment les communes) à mieux programmer leurs politiques en développant une culture de la planification et de l'évaluation. L'application des ODD dans ce cadre permet d'enrichir les objectifs stratégiques ainsi que les objectifs opérationnels, et les projets définis.



La commune distingue généralement 2 volets dans son programme stratégique transversal : un volet « administration générale » et un volet « externe » portant sur le développement des politiques que l'autorité locale entend mener.

Le premier volet vise l'organisation interne de la commune et de ses services communaux. Celui-ci est essentiel, dans la mesure où la qualité du service communal passe par la qualité de son personnel et des processus internes. En ce sens, les ODD (qui traitent notamment des aspects suivants : formation, bien-être au travail, technologies performantes, institution efficace, etc.) offrent une véritable opportunité pour mener une stratégie interne ambitieuse.

Le second volet aborde les objectifs, projets et actions relatifs aux politiques communales (politiques en matière de logement, d'environnement, de cohésion sociale...). Les ODD viendront questionner ces politiques dans une perspective d'innovation et d'amélioration. Consultez en annexe un répertoire des plans et programmes communaux classés selon les ODD auxquels ils contribuent (voir annexe).

Exemple de bonnes pratiques



Les Communes de Hannut et Brunehaut ont analysé leur PST 2018-2024 et ont classifié leurs objectifs stratégiques au regard des ODD.

Plan et projets

Il est également possible d'intégrer les ODD dans un plan tel que le Programme Communal de Développement Rural, le Plan de Cohésion Sociale, le Plan Communal de Mobilité ou encore le Plan Local de Propreté. Cela présente l'avantage d'étendre le champ d'analyse au-delà de la thématique prioritaire du plan en question. C'est ainsi que le Plan Communal de Mobilité pourrait présenter un enjeu prioritaire en termes de réduction des inégalités sociales (ODD 10), tout en agissant sur l'ODD 11 « Villes et communautés durables » et 12 « Consommation et production responsables ».

Par ailleurs, cet exercice cherche à réduire tout impact négatif du plan ou projet sur les 17 ODD.



Différents outils vous seront présentés sur les fiches suivantes :

- roue des ODD (voir fiche 7 - État des lieux) ;
- check ODD (voir fiche 9 - Réaliser un check ODD).

Communication

Dans votre communication générale, il est important d'établir des liens entre les ODD et les différents sujets sur lesquels vous communiquez. Cela aura pour conséquence de sensibiliser vos agents en interne mais également vos bénéficiaires sur les ODD impactés par vos actions. Plus largement, vous donnerez de la visibilité à votre démarche globale de durabilité.

Comment utiliser les fiches suivantes ?

Quel que soit le périmètre dans lequel vous souhaitez intégrer les ODD, vous aurez à procéder par étape. Celles-ci sont décrites sur les fiches 7 à 11.

Vous y retrouverez des outils, astuces et bonnes pratiques que nous vous invitons à tester et mettre en œuvre. Des particularités apparaissent parfois dans certains périmètres d'intégration des ODD. Dans ce cas, des encarts précisent les dispositions spécifiques à prendre.

Par ailleurs, quel que soit l'état d'avancement de votre programme, plan ou projet, il est toujours possible d'y appliquer les ODD. Ils peuvent être exploités comme un tableau de bord pour développer un cadre de vie durable.

Notez que les ODD peuvent être complémentaires à d'autres approches d'analyse territoriale. Nous pensons notamment à l'intégration de la résilience territoriale, qui permet de définir sa stratégie d'intervention tenant compte de la capacité d'un territoire à anticiper, absorber, s'adapter et se régénérer face à des chocs (environnementaux, sociaux, économiques). Un guide et des outils ont été produits à l'issue d'une expérimentation (projet HOMEOS) avec des territoires.

Une fiche dédiée à la communication tout au long de votre approche d'intégration des ODD est proposée dans le présent guide ([voir fiche n° 11 - Communiquer](#)).

Ressources utiles

- Programme Stratégique Transversal : guide méthodologique (SPW Intérieur Action sociale), 2018, 120 pages :
https://interieur.wallonie.be/sites/default/files/2024-07/RJ_PST_Annexe-1_0.pdf
- Guide et outils HOMEOS : <https://www.eco-conseil.be/renforcer-la-resilience-de-vos-territoires/>

RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX



Enjeux

Que ce soit pour un projet, un plan ou un programme stratégique, un état des lieux est nécessaire afin de :

- disposer de données objectives sur lesquelles vous appuyer pour élaborer votre stratégie ;
- identifier les besoins auxquels vos enjeux et objectifs vont répondre ;
- repérer les forces vives du territoire à mobiliser ;
- relever les leviers d'actions et les obstacles éventuels.

L'intégration des Objectifs de développement durable (ODD) dès cette étape garantit une portée plus ambitieuse et englobante du projet, plan ou programme.

Objectifs

Utiliser les ODD pour réaliser l'état des lieux vous permet de :

- disposer d'une analyse transversale de la situation de votre organisation ;

- établir le lien entre les actions mises en place précédemment et leur impact sur les 17 ODD ;
- étendre votre projet ou votre planification à des thématiques non visées au départ ou identifiées comme étant des faiblesses ;
- identifier des partenariats pour l'élaboration et la mise en œuvre de votre projet ou votre plan ;
- s'inscrire dans un cadre international, compris par tous.

Comment procéder pour intégrer les ODD à ce stade ?

Les outils disponibles

- Base de données Walstat classant les données statistiques disponibles selon les ODD et leurs cibles : <https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-ODD.php>

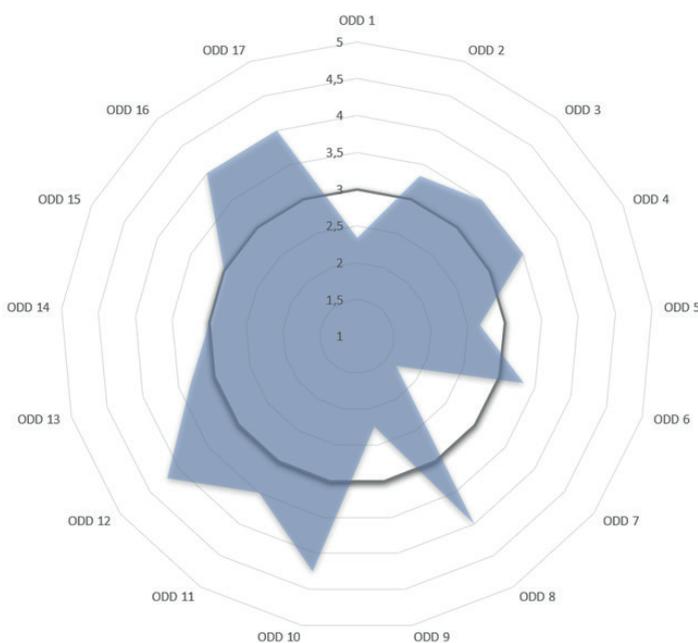
Cet outil est utile si vous souhaitez disposer de données quantitatives concernant un domaine ou une commune précise, pouvant ensuite être mises en relation avec un ODD (ex. : revenu moyen par an, taux de participation global aux mesures agri-environnementales, part des compteurs à budget, taux d'emploi, quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant, part des superficies artificialisées, etc.).

Cela vous donne une idée de votre situation de départ et vous aidera à fixer vos objectifs par la suite.

- La roue des ODD : elle offre un support à la discussion sur la perception des points forts et faibles du territoire et de l'action communale. Son utilisation permet de dégager des besoins / enjeux, en complément à la récolte de données quantitatives.

Répercussions par ODD – Diagramme en toile d'araignée

1 : Négative 2 : faiblement négative 3 : neutre 4 : faiblement positive 5 : positive



La roue des ODD se prête assez bien à un exercice en groupe, de par son caractère très visuel et ludique, et permet un échange entre les différents participants. Une explication détaillée de cet outil est disponible [en annexe](#).

Dispositions spécifiques aux programmes stratégiques



Le programme stratégique transversal traduit la déclaration de politique communale (déclaration de politique sociale pour les CPAS, et déclaration de politique provinciale pour les provinces). Le PST transpose les enjeux stratégiques identifiés et les intentions politiques qui en découlent en objectifs stratégiques et opérationnels, déclinés en actions et projets concrets.

Il est dès lors intéressant de sensibiliser au plus tôt les nouveaux élus en place à l'Agenda 2030 et aux 17 ODD qui en découlent afin que ceux-ci puissent les intégrer dans leur déclaration de politique.

Travail d'équipe et partenariat

Que ce soit pour un projet, un plan ou un programme, il est conseillé d'organiser un ou plusieurs ateliers participatifs et ce, dès l'élaboration de votre état des lieux.

Ces ateliers rassembleront les différentes parties prenantes ainsi que le référent et/ou le groupe de travail que vous aurez mobilisés sur la question des ODD ([voir fiche n° 3 - Mandater](#)) afin d'avoir la vision la plus transversale possible, et bénéficier de l'expertise de chacun, notamment lors de l'utilisation des outils repris sur cette fiche.

Dispositions spécifiques aux projets



Étant donné leur déploiement sur plusieurs années, pour l'élaboration d'un plan ou d'un programme, une équipe de travail spécifique est souvent mise en place.

Cependant, travailler de cette manière sur un projet de courte durée peut sembler disproportionné ou chronophage.

C'est pourquoi impliquer a minima le référent ODD peut s'avérer utile pour aider le porteur du projet à adopter la vision transversale que les ODD peuvent apporter.

Ressources utiles

- Portail du développement durable en Wallonie reprenant la roue des ODD : <https://developpementdurable.wallonie.be/soutien/outils/pouvoirs-locaux>
- Global Goals for Cities Learning Kit : <https://urbact.eu/global-goals-cities-learning-kit>

DÉFINIR DES ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS QUI INTÈGRENT LES ODD



Enjeux

En plus de vous aider à identifier vos enjeux et objectifs ([voir fiche n° 7 - État des lieux](#)), les Objectifs de développement durable (ODD) vous permettent de concevoir votre projet ou votre plan à la lumière d'objectifs chiffrés.

Objectifs

Concevoir son projet ou son plan au regard des ODD vous permet de :

- analyser la durabilité du projet ou plan, le plus en amont possible, et ainsi relever son ambition ;
- identifier des objectifs chiffrés en lien avec des ambitions régionales et/ou internationales ;
- disposer d'éléments de suivi.

Comment faire pour intégrer les ODD ?

Pour définir vos enjeux

À l'issue de l'état des lieux, vous disposez d'une base solide pour entamer l'étape d'identification des enjeux de votre projet, plan ou programme : des données objectives, une analyse des forces et faiblesses en lien avec les ODD, un répertoire des forces vives disponibles sur votre territoire.

Dispositions spécifiques aux projets



Pour un plan thématique ou un programme stratégique, il est probable que l'état des lieux mette en avant l'importance de travailler sur l'ensemble des 17 ODD.

Cependant, les projets peuvent être plus spécifiques et uniquement viser une sélection d'ODD, jugés prioritaires. Ceux-ci feront référence soit à des faiblesses sur lesquelles l'organisation souhaite progresser, soit à des priorités liées à ses missions.

Pour définir vos objectifs

Placez au centre de la roue des ODD le ou les enjeux que vous aurez identifiés sur base de l'état des lieux, procédez ensuite par étapes afin de déterminer les éléments suivants :

- quels sont les liens entre vos enjeux et les 17 ODD ;
- quelles sont les cibles ODD derrière ces liens identifiés (pour affiner la réflexion) ;
- quelles sont les parties prenantes pouvant être impliquées dans la réalisation de ces enjeux ;
- quels sont les objectifs concrets stratégiques et opérationnels qui en découlent et qui sont adaptés à votre contexte local (y associer un objectif chiffré éventuellement).

Comment identifier les ambitions ?



Pour chiffrer l'ambition au niveau des objectifs stratégiques et opérationnels, référez-vous au tableau de bord pour les pouvoirs locaux qui sera publié par la Wallonie en février 2025. En effet, les 89 objectifs chiffrés de la Wallonie au regard des ODD ont été déclinés pour le niveau local, en fonction des données disponibles pour toutes les communes.

Par ailleurs, vous pourrez vous référer au portail Walstat de l'IWEPS. Celui-ci reprend, par ODD et par cible, des statistiques évolutives par commune.

Pour définir les actions et leurs ambitions

Pour chaque enjeu et objectif défini, il est conseillé de suivre les étapes suivantes :

- décliner les objectifs opérationnels en **actions** ;
- déterminer, pour chaque action identifiée, un ou plusieurs **indicateurs** de réalisation.



Exemple de roue des ODD pour déterminer les objectifs²

Enjeu	Objectifs (OS et OO)	Lien à la cible ODD éventuellement adaptée au contexte local	Actions + indicateurs de réalisation
Responsabilité et solidarité	OS : Vers une commune responsable et solidaire OO : Développer de nouveaux partenariats publics ou publics-privés pour amplifier l'offre de logements économiquement accessibles	ODD 1 : Pas de pauvreté Cible 1.4. : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété...	Mettre en place une prime d'accès à la propriété pour les jeunes Indicateurs : 100 primes distribuées par an

² https://urbact.eu/sites/default/files/2023-01/GG4C-Learning-Kit-Module%204_Missions%20and%20Action%20Planning.pdf

Pour chaque action identifiée, il peut être pertinent d'ajouter les éléments suivants :

- le calendrier de mise en œuvre de l'action ;
- le service ou acteur porteur de l'action ainsi que les éventuels partenaires internes et/ou externes.

Dispositions spécifiques aux plans et programmes



Tous ces éléments peuvent être repris au sein d'une fiche-action, détaillant également le calendrier et les différentes étapes de mise en œuvre. Les ODD prioritairement visés par l'action seront référencés sur le document.

Ces fiches seront une base de travail pour les différentes parties prenantes impliquées.

Exemple de bonnes pratiques



La Ville de Mouscron a associé des ODD prioritaires à chaque projet de son PST. Un ou plusieurs pictogrammes ODD apparaissent sur la fiche projet et sont très nettement visibles dans l'outil informatique de gestion du PST.

Travail d'équipe et partenariat

Que ce soit pour un projet, un plan ou un programme, il est conseillé d'organiser un ou plusieurs ateliers participatifs, rassemblant les différentes parties prenantes (élus, services de l'administration ou encore acteurs du territoire selon le cas de figure) ([voir fiche n° 3 - Mandater](#)) afin de disposer de la vision la plus transversale possible, et de bénéficier de l'expertise de chacun.

Dispositions spécifiques aux projets



Réaliser l'ensemble de ces étapes pour un projet très concret peut sembler fastidieux.

Vous pouvez plus rapidement relier votre projet à une cible ODD, et ensuite l'analyser au regard des 17 ODD, en utilisant les outils repris sur la fiche n° 10 dédiée à la mise en œuvre.

Enfin, la validation de votre projet, plan ou programme auprès de l'organe décisionnel de votre structure vous permettra de rappeler l'engagement de celui-ci dans une démarche de durabilité ([voir fiche n° 1 - S'engager](#)) et/ou d'appuyer sur l'importance de ces enjeux et de leurs intérêts.

Ressources utiles

- Global Goals for Cities Learning Kit : <https://urbact.eu/global-goals-cities-learning-kit>
- Recueil de bonnes pratiques relatif à l'intégration des ODD, mis à disposition sur le portail du développement durable de la Wallonie :
<https://developpementdurable.wallonie.be/soutien/outils/pouvoirs-locaux>
- Portail ODD de l'IWEPS : <https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-ODD.php?objectif=1>
- Indicateurs ODD suivis dans le cadre de la 3^e SWDD :
<https://indicateursodd.iweps.be/odd-accueil.php#:~:text=Ecart%20entre%20les%20taux%20d%27emploi%20BIT%20des%20hommes%20et%20des>

RÉALISER UN CHECK ODD AVANT LE LANCEMENT D'UN PROJET, PLAN OU PROGRAMME



Enjeux

Que ce soit à travers la mise en place d'un projet concret, ou lors de la définition d'une action reprise dans votre plan ou programme stratégique transversal, les Objectifs de développement durable (ODD) pourront à nouveau être utilisés.

Objectifs

Analyser votre projet ou votre action au regard des ODD en amont de sa mise en œuvre vous permet de :

- disposer d'une analyse transversale dès le démarrage du projet ou de l'action ;
- adapter le projet ou l'action afin de maximiser les chances d'atteindre les objectifs fixés ;
- limiter les potentiels effets collatéraux négatifs ;
- identifier des points d'attention à prendre en compte pour la mise en œuvre ;
- accroître la durabilité de votre projet ou action.

Comment faire pour intégrer les ODD ?

Il est conseillé de réunir au moins une fois l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre afin d'analyser l'action ou le projet tel que prévu initialement au regard des 17 ODD.

Cette analyse peut être réalisée à l'aide des outils suivants :

- **La roue des ODD** : un outil graphique participatif vous permettant d'analyser les impacts d'un projet ou d'un plan au regard de chacun des 17 ODD.

En épinglant les ODD sur lesquels l'action ou le projet pourraient avoir un impact défavorable, il est alors possible de le bonifier.

Une explication détaillée de cet outil est disponible [ici](#).

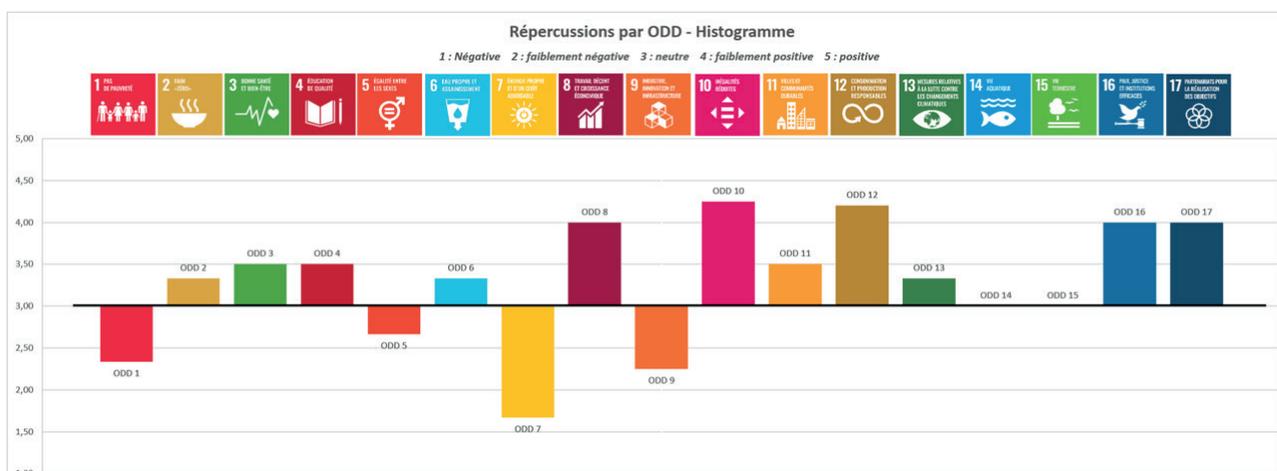


Exemple d'analyse d'un projet réalisée avec la roue des ODD

- **Check ODD** : outil Excel vous permettant d'analyser les impacts neutres, positifs et négatifs d'un projet en répondant à plusieurs affirmations pour chaque ODD. Une vidéo explicative est disponible [ici](#) ;

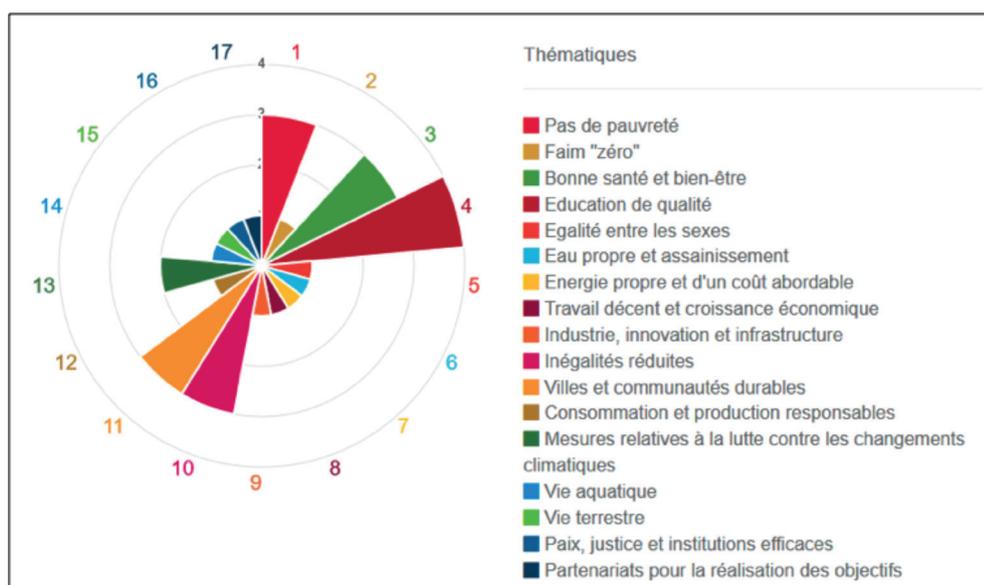
Score	Votre score total	Score pour un impact neutre	Score maximum
Score pour les ODD	55,87	51	85
Score pour les principes de base	11,04	3	15
Total	66,90	54	100

Tableau de score obtenu suite à l'analyse d'un projet



Impacts par ODD obtenus suite à l'analyse d'un projet avec le check ODD

- **Référentiel des villes et territoires durables** : application web reprenant différents référentiels, notamment les ODD, qui permet de définir vos ambitions, évaluer votre projet et mesurer vos avancées à l'aide d'indicateurs fiables : <http://rfsc.eu/fr/>.



Ces différents outils vont vous permettre d'évaluer votre projet ou votre action, selon une grille d'analyse transversale, dans le but de déterminer les axes pouvant être améliorés.



En fonction du type d'actions et de la manière dont vous souhaitez procéder (ateliers participatifs ou autres), l'un ou l'autre de ces outils conviendra mieux.

Ils peuvent être utilisés de manière individuelle ou en groupe restreint (3 à 5 personnes) et impliquent l'encodage de réponses depuis un ordinateur.

Les visuels obtenus sont très utiles en termes de communication, soit auprès des instances décisionnelles et hiérarchiques, soit auprès de partenaires.

À ce temps d'analyse, il est intéressant de convier le référent et/ou le groupe de travail que vous aurez mobilisés sur la question des ODD ([voir fiche n° 3 - Mandater](#)) afin de bénéficier de leur expertise en la matière, notamment pour l'utilisation des outils cités ci-avant.

Dispositions spécifiques programme stratégique transversal



Idéalement, cette étape de bonification des projets doit se dérouler avant la validation politique du PST. Cet exercice aura lieu lors du cadrage des projets et actions en phase de finalisation du PST.

Si l'exercice a lieu après, la décision complémentaire prise pour bonifier le projet devra, selon sa nature, faire l'objet d'une validation par le politique.



Cette étape analytique peut être réitérée une fois que l'action ou le projet est démarré. Elle permet de s'assurer de sa bonne mise en oeuvre, ou encore de l'adapter à de nouvelles contraintes ou priorités.

Ressource utile

- Portail du développement durable en Wallonie reprenant les outils d'auto-évaluation « La roue des ODD » et « Check ODD » :
<https://developpementdurable.wallonie.be/soutien/outils/pouvoirs-locaux>

SUIVRE, ÉVALUER, ADAPTER UN PROJET, PLAN OU PROGRAMME



Enjeux

Que vous ayez ou non utilisé les Objectifs de Développement durable (ODD) pour concevoir votre projet ou votre plan, ceux-ci peuvent se révéler utiles au stade du suivi et/ou de l'évaluation grâce à la grille d'analyse transversale qu'ils représentent.

Objectifs

Évaluer votre projet ou votre plan en cours ou réalisé avec les ODD vous permet de :

- avoir une analyse transversale de votre projet ou de votre plan et évaluer sa durabilité ;
- adapter le projet ou le plan d'actions en cours afin de maximiser les chances d'atteindre les objectifs fixés ;
- pour un projet ou plan d'actions terminé, vérifier que les objectifs fixés au départ sont atteints ;
- identifier des points d'attention éventuels à prendre en compte pour la prochaine édition, si votre projet ou plan d'actions est renouvelé ;
- raccrocher votre projet ou plan d'actions à des ambitions régionales et internationales.

Comment faire pour intégrer les ODD ?

Suivi de la mise en œuvre

Si, pour la conception de votre projet ou de votre plan, il est intéressant d'organiser un ou plusieurs ateliers participatifs avec l'ensemble des parties prenantes impliquées ([voir fiche n° 8 – Définir des enjeux, objectifs et actions](#) et [fiche n° 9 – Réaliser un check ODD](#)), il est également conseillé de travailler avec un groupe plus restreint pour le suivi de la mise en œuvre.

En effet, ce suivi devra être organisé régulièrement sur une durée plus ou moins longue, en fonction du délai de réalisation de votre projet ou de votre plan. Il n'est donc pas facile de mobiliser un grand nombre de parties prenantes durant toute cette période.

Il paraît néanmoins important de maintenir un groupe de travail, même restreint, afin de répartir l'ensemble des tâches à effectuer pour le suivi et limiter la charge de travail individuelle, ainsi que pour garder une vision la plus transversale possible.

Par ailleurs, la légitimité de ce groupe de travail devra être clairement formalisée afin de faciliter les contacts nécessaires au suivi auprès des acteurs impliqués ([voir fiche n° 3 - Mandater](#)).

Ce groupe sera chargé de suivre la mise en œuvre du projet, plan ou programme en réalisant régulièrement un état d'avancement (minimum 1 x/an), ce qui sera l'occasion de se questionner sur la durabilité, notamment à travers l'utilisation d'outils d'analyse en lien avec les ODD.

Cette analyse peut être réalisée à l'aide des outils suivants :

- roue des ODD : outil graphique participatif vous permettant d'analyser les impacts (négatifs et positifs) d'un projet au regard des ODD ;
- check ODD : outil Excel gratuit vous permettant d'analyser les impacts positifs, négatifs ou inexistantes, d'un projet en répondant à plusieurs affirmations pour chaque ODD ;
- référentiel des villes et territoires durables : plateforme en ligne reprenant différents référentiels, notamment les ODD, pour monitorer un projet : <http://rfsc.eu/fr/>.

Ces différents outils ([voir fiche n° 9 - Réaliser un check ODD](#)) vont vous permettre d'évaluer votre projet ou votre plan d'actions, selon une grille d'analyse transversale, dans le but de déterminer les axes pouvant être améliorés. En fonction du type d'actions et de la manière dont vous souhaitez procéder (ateliers participatifs ou autres), l'un ou l'autre de ces outils conviendra mieux.

Dispositions spécifiques aux projets



Le « *SDG Mapper* » est un outil en ligne qui permet d'analyser un plan ou un programme au regard des ODD. Il vous suffit de charger les documents explicitant le plan ou le programme dans le *SDG Mapper* et d'exécuter l'outil. À l'analyse des textes, l'exercice met en évidence l'importance relative de chaque ODD, avec la possibilité de descendre au niveau des cibles des ODD. L'outil propose plusieurs visualisations des résultats utiles à diverses formes de communication. Notez qu'il sera toujours intéressant d'accompagner cette analyse d'une lecture critique pour y apporter les nuances utiles.

Accédez à l'outil : <https://knowsdgs.jrc.ec.europa.eu/sdgmapper>

À ce temps d'analyse, il paraît intéressant de convier le référent et/ou l'équipe de travail que vous aurez mobilisés sur la question des ODD ([voir fiche n° 3 - Mandater](#)) afin de bénéficier de leur expertise en la matière, notamment pour l'utilisation des outils cités ci-avant.

Cette analyse transversale sera le point de départ d'un moment d'échange et de brainstorming afin de faire évoluer votre projet ou votre plan vers plus de durabilité et de cohérence envers les objectifs fixés.

Évaluation finale

Une fois votre projet ou votre plan terminé, un temps d'évaluation est généralement prévu afin de vérifier l'atteinte des objectifs fixés. Tout comme pour le suivi de la mise en œuvre, cette étape est l'occasion d'intégrer la vision transversale que peuvent vous apporter les ODD, et de dégager des pistes de réflexion pour une éventuelle suite, si le projet ou le plan est renouvelé.

Si les ODD ont été intégrés dès la conception de votre projet ou de votre plan, cette analyse transversale vous permettra de confirmer ou non l'atteinte d'ambitions durables fixées au départ.

Que ce soit pour le suivi de la mise en œuvre ou pour l'évaluation finale, une validation par les instances décisionnelles de votre organisation semble essentielle, afin que celle-ci puisse prendre la mesure des objectifs atteints et de leurs liens avec les enjeux internationaux de durabilité.



Afin de faciliter les démarches en termes de validation, n'hésitez pas à intégrer les ODD au sein de vos outils de gestion (par exemple dans les notes au Collège en vue d'argumenter la prise de décision).

Enfin, ces différentes évaluations vous fourniront des éléments concrets à communiquer, en lien avec des ambitions régionales et internationales ([voir fiche n° 11 - Communiquer](#)). Cette communication vous permettra, d'une part, de faire preuve de transparence et d'exemplarité, et, d'autre part, de valoriser le travail effectué par vos équipes.

Ressource utile

- Portail du développement durable en Wallonie reprenant les outils d'auto-évaluation « La roue des ODD » et « Check ODD » :

<https://developpementdurable.wallonie.be/soutien/outils/pouvoirs-locaux>

COMMUNIQUER AUTOUR D'UN PROJET, PLAN OU PROGRAMME



Enjeux

Quel que soit le stade d'élaboration ou de mise en œuvre de votre projet, plan ou programme, la communication est primordiale pour valoriser le travail effectué par vos collaborateurs ainsi que pour être le plus transparent et exemplaire possible envers vos partenaires et publics.

Objectifs

Communiquer sur vos pratiques d'intégration des Objectifs de développement durable (ODD) vous permet de :

- donner un cadre régional et international aux objectifs poursuivis ;
- positionner votre organisation par rapport à des enjeux de durabilité internationaux ;
- sensibiliser vos publics aux enjeux de durabilité.

Comment faire pour intégrer les ODD ?

La communication est utile tout au long de votre projet, plan ou PST, mais en particulier à trois moments :

- **Lancement** : si une analyse transversale au regard des ODD a été réalisée lors de la conception de votre projet ou de votre plan, il est utile de partager les résultats de cette analyse, en veillant à ce qu'ils soient visuels et faciles à comprendre par les publics visés ([voir fiche n° 8 - Définir des enjeux, objectifs et actions](#)).
- **État d'avancement de la mise en œuvre** : à chaque étape du projet, les impacts des actions sur les ODD peuvent être soulignés ([voir fiche n° 9 - Réaliser un check ODD](#)).
- **Réalisation et évaluation finale** : une fois votre projet terminé ou votre plan arrivé à échéance, il nous semble important de communiquer sur les réalisations qui auront pu aboutir ainsi que sur les objectifs atteints.

Exemple de bonnes pratiques



Rapport d'activités en lien avec les ODD (IPALLE) :

<https://ipalle.be/wp-content/uploads/2023/06/0140-03-RapportActivites2022-210x250mm.pdf>

Bulletin communal mettant en lien les articles avec les ODD (Walhain) :

<https://www.walhain.be/ma-commune/administration-communale/communication/bulletin-communal-walhinfos/walhinfos-archives/walhinfos-24-juin-2024.pdf>



Le dernier rapport national volontaire de la Belgique à l'ONU (2023) présente les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2030. Un chapitre de ce rapport est entièrement consacré à l'action locale en faveur des ODD et illustre les efforts des pouvoirs locaux pour les atteindre.

L'ONU encourage également les pouvoirs locaux à établir un rapportage à leur niveau (en anglais : « Voluntary Local Review »).

Enfin, nous vous invitons à communiquer sur l'avancée de votre projet ou de votre plan, au sein de votre organisation et en dehors de celle-ci, en utilisant les canaux de communication et les éléments de langage adaptés aux publics visés.

Il est, par ailleurs, primordial que les destinataires de votre communication aient accès aux informations utiles pour bien comprendre les ODD et les enjeux qui les sous-tendent. Des supports de vulgarisation existent pour expliquer simplement les ODD et les associer à des actes de la vie quotidienne.

Ressources utiles

- Répertoire d'outils disponibles en lien avec les ODD (supports d'information, matériel pédagogique, grilles d'évaluation) : <https://sdgs.be/fr/outils-sdgs>
- Voluntary Local Review de l'ONU : <https://sdgs.un.org/topics/voluntary-local-reviews#:~:text=The%20Global%20Guiding%20Elements%20for%20Voluntary%20Local%20Reviews>

Classement des programmes et plans communaux selon leur contribution aux ODD

Vous trouverez, ci-dessous, un exercice de classement des programmes et plans coordonnés par les villes et communes au regard des ODD auxquels ils contribuent. Deux échelles associées au niveau de contribution apparaissent : contribution majeure (✓✓) et contribution secondaire (✓).

Ce travail a été réalisé sur base de la définition générique de chacun des programmes et plans. Cet exercice « hors-sol » mérite d'être questionné. En effet, chaque organisation définit ses plans sur base des spécificités de son territoire. Par conséquent, les contributions aux ODD peuvent sensiblement varier d'une commune à l'autre, pour un même plan. C'est la raison pour laquelle vous êtes invités à réaliser votre propre classement, pour faire évoluer le tableau à la lumière des ambitions et actions qui composent vos plans. L'outil « SDG Mapper », présenté dans la fiche 10, peut éventuellement être utilisé pour les plans que vous auriez du mal à situer au regard de ses contributions aux ODD.

D'autres précautions d'usage et d'interprétation sont à relever. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle reprend les programmes et plans les plus fréquemment rencontrés dans les villes et communes. N'hésitez pas à en ajouter en réalisant votre propre classement.

Ce répertoire ne reprend pas les plans coordonnés par des partenaires et auxquels les communes contribuent activement. Par exemple, le schéma de développement local du GAL, le Plan de gestion du Parc naturel, le programme d'actions du Contrat de rivière, ou encore le Plan grand froid. Ceci dit, vous pourriez tout à fait les intégrer à votre travail de diagnostic. De même pour les thématiques de l'agriculture, de l'alimentation ou de la culture, vous pouvez faire apparaître les plans auxquels votre commune est étroitement liée.

Les plans sont répertoriés selon les champs suivants :

- transversal ;
- environnement ;
- énergie et climat ;
- action sociale et santé (sport) ;
- économie, emploi et formation, recherche et innovation ;
- aménagement du territoire, mobilité et logement.

Objectifs

Cet outil permet d'analyser un projet, un plan ou un enjeu au regard des 17 Objectifs de développement durable (ODD).

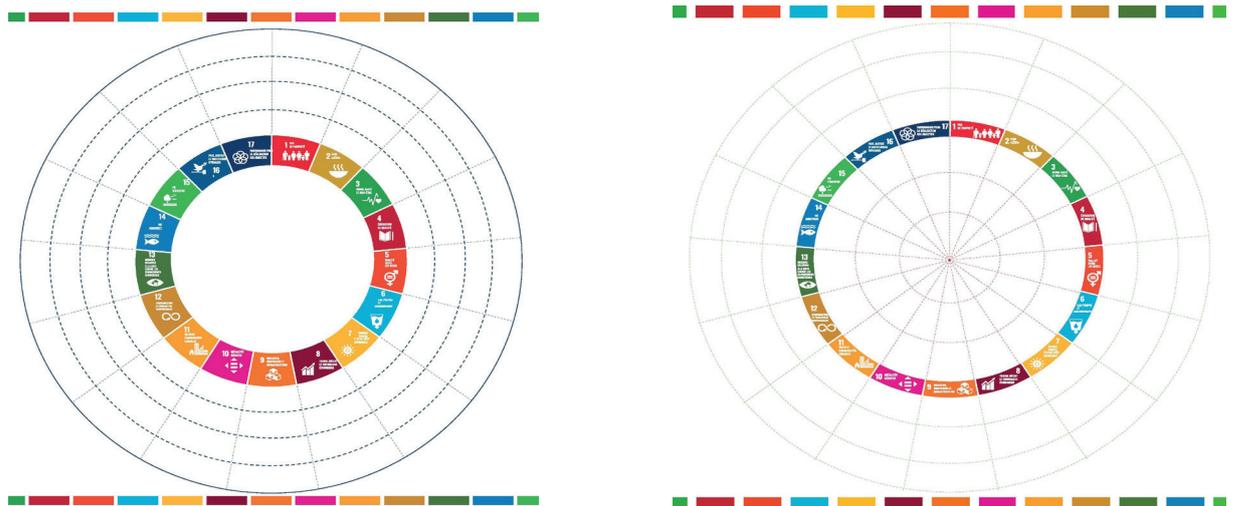
Cette analyse transversale vous aidera à :

- identifier les points forts et les points faibles d'un projet, d'un plan ou d'un enjeu ;
- améliorer celui-ci en fonction des points faibles identifiés ;
- relever les initiatives déjà mises en place pour contribuer à votre projet, plan ou enjeu.

Fonctionnement

Étant un outil très visuel, la roue des ODD se prête assez bien à une utilisation en groupe et sera le point de départ d'un moment d'échanges constructifs.

Concrètement, les 17 ODD sont disposés de manière à créer un rond. Des visuels prêts à l'emploi existent et sont repris dans les liens ci-dessous. Vous pouvez également créer votre propre roue des ODD.



Étapes de mise en œuvre :

1. **Définir l'objet de votre analyse** (un projet, un plan ou un enjeu), comme si vous le placiez au centre de la roue.
2. **Passer en revue chaque ODD**, en analysant les impacts potentiels ou effectifs de votre projet, plan ou enjeu.



Pour cette étape, il est intéressant de se munir de la brochure présentant les cibles de chaque ODD (<https://www.sdgs.be/fr/ressources-0>), cela vous permettra d'appréhender plus concrètement chaque thématique.

Ces impacts peuvent être évalués de deux manières différentes :

Attribuez un score allant de 0 à 4 à chaque ODD, l'échelle de cotation étant la suivante :

- 0 = non concerné par l'ODD ;
- 1 = impact potentiel (à déterminer) ;
- 2 = impact faible sur cet ODD ;
- 3 = impact moyen sur cet ODD ;
- 4 = impact fort sur cet ODD.

Pour une approche plus fine, vous utiliserez le support permettant de visualiser les impacts négatifs sur certains ODD. Dans ce cas, l'échelle de cotation sera la suivante :

- 3 = impact positif fort ;
- 2 = impact positif moyen ;
- 1 = impact positif faible ;
- 0 = non concerné par l'ODD ou impact indéfini ;
- - 1 = impact négatif faible ;
- - 2 = impact négatif moyen ;
- - 3 = impact négatif fort.

Dans cette approche, vous pouvez utiliser un code couleur (vert/rouge), pour distinguer le score positif, du score négatif.

Cela peut surprendre, mais il est tout à fait possible que pour un même ODD, un enjeu présente à la fois un impact positif et négatif. À titre d'exemple : « Protéger la nature et la biodiversité », à l'analyse de l'ODD 17, « Partenariat », pourrait obtenir un score positif dans le cas d'une action de verdurisation par le biais de chantiers participatifs, ou à l'inverse, obtenir un score négatif, avec un projet qui viserait la mise en place d'une réserve naturelle intégrale, et dont le processus de mise en place ne mobiliserait pas les usagers locaux.

3. **Bonifier votre projet, plan ou enjeu** en fonction des résultats obtenus. Une attention particulière devra être portée à la neutralisation des impacts négatifs, et a minima à l'obtention d'un impact nul sur ces ODD. Au plus d'ODD recevront un score positif, au plus votre projet, plan ou enjeu sera durable.

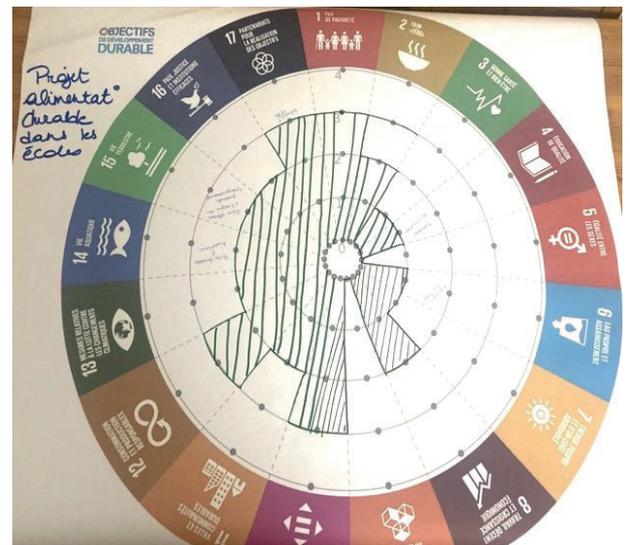
À titre d'exemple : développer et mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse et participative, à l'analyse de l'ODD 4 « Éducation de qualité ». Cet objectif pourrait se traduire par :

- l'adaptation de l'éclairage public afin de permettre une réduction de la luminosité sans procéder à une campagne de sensibilisation : ODD 4 = 0 ;
- sensibiliser la population aux bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie associées à l'éclairage (ajout au projet après bonification) : ODD4 = +2.



Cet exercice peut être mené de façon plus complète à l'aide du check-ODD. Cet outil permet d'être guidé dans la définition de son projet au travers de questions et de consigner les éléments justifiant le score associé au niveau de durabilité (voir fiche 9).

Exemples de résultats



Ressources utiles

Portail développement durable de la Wallonie :

- brochure de présentation des ODD :
https://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/resources/brochure_sdgs_fr%281%29_1%20%281%29.pdf ;
- la roue des ODD sans graduation :
https://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/resources/Roue%20des%20ODD%281%29_1.pdf ;
- la roue des ODD avec graduation simple (de 0 à 4) :
<https://developpementdurable.wallonie.be/media/876/download?inline> ;
- la roue des ODD reprenant les impacts négatifs (de -3 à +3)
https://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/resources/Roue_ODD_impacts.pdf.